



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

INTERCOMMUNALITÉ :

Désignation d'un représentant de la Ville de Pavilly au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

**Délibération
n° 2026/25**

30 Mars 2026

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 7 avril 2026 et de son affichage à la porte de la Mairie le 7 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, JACOB DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, FOSSÉ Laurent, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain, HAVRET Myriam, MERBAH Ahmed, VIGREUX Laure, QUÈVREMONT Jean-Luc, CASCELLA Angéline, DEMANNEVILLE Christian, HONDIER Delphine, CARASCO Laurent, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde MAERTEN Pierre, DELÉPINE Séverine, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa, BARTHELEMY Florent.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

M. LEVESQUE Jimmy qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme JACOB DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 29

INTERCOMMUNALITÉ : Désignation d'un représentant de la Ville de Pavilly au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE) est un document qui fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative des ressources en eau et des écosystème aquatiques, ainsi que la préservation des zones humides.

Le SAGE des 6 vallées a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 mars 2022.
Cette démarche d'élaboration du SAGE a débuté en 2013 après la délibération conjointes des Syndicats Mixtes des Bassins Versants de l'Austreberthe-Saffimbec et de Caux-Seine.
La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des 6 Vallées compte 47 membres.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner, en son sein, un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour représenter la Ville de Pavilly au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des 6 Vallées.

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Raynald TOCQUEVILLE puis procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Raynald TOCQUEVILLE à l'unanimité par 29 voix « pour », délégué de la Ville de Pavilly pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des 6 Vallées.

Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des 6 Vallées	
1 Délégué titulaire	Raynald TOCQUEVILLE
1 Délégué suppléant	Alain AMIOT

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com